

En conséquence, les Membres se rendent auprès de Son Excellence dans la Salle des séances du Sénat, où étant,

L'Honorable Orateur du Sénat dit :—

Honorables Messieurs et Messieurs de la Chambre des Communes,

Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer le présent Parlement de la Puissance du *Canada*, avant que l'Orateur de la Chambre des Communes soit choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence expliquera les motifs qui lui ont fait convoquer ce Parlement.

Et les Membres étant de retour,

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, Représentant du district électoral de *Kingston* s'adressant au Greffier (lequel, se tenant debout, se tourne de son côté et en suite s'assied,) propose, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Représentant du district électoral de *Mont-réal Est*, que l'Honorable *James Cockburn* soit l'Orateur de cette Chambre.

La Chambre ayant alors demandé que la question "à l'effet que l'Honorable *James, Cockburn* prenne le Fauteuil de cette Chambre comme Orateur," soit mise aux voix, elle est en conséquence mise aux voix par le Greffier, et il est

Résolu, *nemine contradicente*, Que l'honorable *James Cockburn* prenne le Fauteuil de cette Chambre comme Orateur.

Et le Greffier ayant déclaré l'Honorable *James Cockburn* dûment élu, il est conduit au Fauteuil par l'Honorable Sir *John A. Macdonald* et l'Honorable M. *Cartier*, et étant sur le premier degré du marchepied du Fauteuil, il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour l'honneur insigne qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant pour son Orateur.

Alors, il s'assied dans le Fauteuil ; et la Musse (qui était auparavant sous la Table) est placée sur la Table.

Alors, l'Honorable Sir *John A. Macdonald* propose, secondé par l'Honorable M. *Cartier*, Que cette Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à demain, à deux heures et demie, P. M. La Chambre s'ajourne en conséquence, jusqu'à demain, à deux heures et demie, P. M.

### Jeudi, 7 Novembre 1867.

La Chambre étant assemblée, et M. l'Orateur ayant pris le Fauteuil,

*Napoléon Casault*, Ecuyer, représentant du district électoral de *Bellechasse*, l'Honorable *George Irvine*, représentant du district électoral de *Mégantic*, *Joseph Whitehead*, Ecuyer, représentant de la Division Nord du district électoral de *Huron*, et *George Sylvain*, Ecuyer, représentant du district électoral de *Rimouski*, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé devant les commissaires le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre.

Il est apporté un Message par *Réné Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge-Noire :—

M. L'ORATEUR,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate de cette Honorable Chambre dans la Salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur se rend, avec la Chambre, dans la Salle des séances du Sénat.

Et là, M. l'Orateur parle comme suit, savoir :—

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive, en aucun temps, de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur